



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Chávez-Mena (El Salvador)	543
Allocution de M. Robert D. Muldoon, premier ministre de la Nouvelle-Zélande	547
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Makki (Yémen)	552

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. CHÁVEZ-MENA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, les relations cordiales qu'entretiennent El Salvador et la République fédérale d'Allemagne nous permettent, à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, de réaffirmer les liens de coopération qui unissent nos peuples et nos gouvernements. Je suis certain qu'avec votre talent et votre expérience les travaux de cette assemblée générale aboutiront à des résultats concrets. Je vous félicite, et je félicite également votre gouvernement, pour cette élection qui vous fait honneur.

2. Cette occasion est également propice pour dire au Président sortant, M. Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie, notre reconnaissance pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de son mandat.

3. J'ai le plaisir de souhaiter une fois encore la bienvenue à la République du Zimbabwe qui, après une lutte glorieuse, a accédé à l'indépendance. J'ai également plaisir à saluer l'Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines, récemment admis en qualité de Membre au sein de notre organisation, avec lequel nous sommes liés du fait que nos pays sont tous deux latino-américains.

4. Ma déclaration se fonde sur l'idée que les relations internationales sont étroitement liées à la dynamique du processus politico-social interne. En conséquence, mon exposé envisagera cette double perspective.

5. El Salvador traverse une période décisive de définitions politiques, sociales et économiques.

6. Mon pays appartient au groupe des nations sous-développées, exportant des produits agricoles et dotées d'une économie de dépendance. Ces caractéristiques sont celles de la plupart des pays du tiers monde.

7. La nature de cette société constitue un obstacle au développement et à l'instauration de la démocratie. Les bases structurales de ce type de société sont caractérisées par l'absence de contrôle de la détention des terres, du système financier et du commerce extérieur.

8. On y trouve ainsi des niveaux de vie de pauvreté qui vont jusqu'à la misère et la faim et, de plus, on crée un processus dans lequel de vastes secteurs humains sont marginalisés. Cette situation produit une insuffisance sur le marché intérieur qui rend impossible le développement de l'agriculture, de l'industrie et des services et, de même, constitue une infrastructure socioculturelle qui porte atteinte à la dignité de la personne humaine.

9. Ces circonstances structurales sont aggravées dans notre pays par la croissance démographique qui alimente une migration vers les villes, ce qui produit un grave problème social et urbain : une population marginalisée.

10. Les effets de cette situation ont été, sur le plan politique, les dictatures patentes ou cachées, les fraudes électorales, la corruption, le détournement des institutions créées pour pousser au développement et l'incapacité d'utiliser efficacement la coopération internationale et, sur le plan social, la désintégration morale, l'analphabétisme et la présence d'une jeunesse frustrée et sans perspective d'avenir.

11. A partir de la décennie des années 60, on a vu dans le pays des facteurs de prise de conscience qui ont donné aux masses marginalisées et à la population en général l'espérance d'un nouveau destin. On a vu des mouvements syndicaux, des partis politiques idéologiques, des organisations de travailleurs et de masse. Ces mouvements populaires aspiraient à des réformes économiques et sociales et à l'établissement d'un gouvernement démocratique, et luttaient à cette fin.

12. Avec ces instruments d'action sociale, le peuple s'est lancé dans la lutte électorale démocratique en trois occasions en 1966, en 1972 et en 1977. Dans toutes ces campagnes, on a vu se mobiliser un appareil de fraude et de répression. En ces trois circonstances, la volonté du peuple a été trahie et la possibilité d'introduire des modèles de réforme par des moyens électoraux a perdu toute crédibilité.

13. L'impossibilité d'une viabilité démocratique a intensifié la lutte des organisations politiques et sociales. Les groupes qui détenaient le pouvoir sont restés sourds à la clameur populaire qui exigeait à juste titre une

société nouvelle, plus juste et plus humaine. Dans ce contexte, ni la démocratie ni le développement ne pouvaient trouver de solution.

14. En conséquence, sur la base du droit à l'insurrection, le 15 octobre 1979, on a jeté bas le régime et installé une junte révolutionnaire de gouvernement.

15. Ce mouvement insurrectionnel a lancé un processus révolutionnaire qui combine le facteur social et économique avec le facteur politique, afin de créer une société démocratique pluraliste de participation. On cherche à réaliser une série de changements structurels permettant d'établir une société, un style de vie plus juste, plus humain et plus solidaire.

16. Nous savons que ce n'est que par un changement de structure et en ouvrant les soupapes de l'expression sociale et politique que nous pourrions éliminer les causes profondes de la violence que le système en place avant le 15 octobre avait provoquées.

17. Sur le plan social et économique, mon gouvernement a édicté et mène une réforme agraire intégrale. Pour le moment, nous avons éliminé complètement la grande propriété et nous avons un programme de réforme agraire qui a permis à nos paysans, à raison de 70 %, de détenir et de posséder leurs terres; ce sera le premier programme de réforme agraire qui, au cours de la première année agricole, aura accompli une augmentation de 25 % de la production agricole, notamment de céréales, ce qui reflète clairement l'appui total donné à cette réforme agraire dans notre pays. De plus, nous avons nationalisé le commerce extérieur et le système financier national.

18. Sur le plan politique, mon gouvernement s'est fixé un programme comprenant une série de mesures, tout un processus de démocratisation, qui doit culminer par des élections démocratiques libres pour que le peuple soit maître de son destin.

19. C'est ainsi que nous créons une organisation politique qui sera au service de la société dans son ensemble et permettra la pacification réelle et authentique du pays.

20. La violence, en fait, est un phénomène provoqué par une incompatibilité entre les aspirations populaires et les structures économiques, sociales et politiques. C'est ainsi que, dans le cas de mon pays, l'éradication de la violence est tributaire de la création des appareils économiques, sociaux et politiques produisant la fluidité sociale, la confiance et la coopération.

21. Nous cherchons à construire un ordre de vie démocratique et un système juridique de respect strict des droits de l'homme nous permettant un processus d'intégration sociale et morale.

22. Mon gouvernement prend des mesures positives pour réaliser ces objectifs. Nous avons besoin de la coopération de tous les habitants du pays, sans distinction et sans discrimination de quelque nature que ce soit, sans divergences idéologiques ou politiques. Ce qui importe, c'est de mettre fin aux méthodes de violence et de rechercher le règne de la raison par un dialogue serein et objectif, pour mettre fin une fois pour toutes à l'irrationalité de l'action politique et au déchaînement des passions.

23. Notre lutte est dure, car nous sommes en présence de passions et d'intérêts qui, pour le moment, semblent inconciliables. Cependant, nous sommes optimistes parce que nous espérons que nous réussirons à établir une société démocratique, dans laquelle le peuple se manifesterait librement et où le vote populaire serait respecté lors de l'élection de nos mandataires. Face à une société désintégrée et en conflit, à la suite d'années de douleur et d'exploitation, nous nous fixons comme objectifs et nous recherchons l'harmonie, la concorde et la justice. Nous sommes optimistes, car nous croyons dans le Salvadorien, en son intelligence et en son travail, et nous savons que, mis à l'épreuve, il saura avancer dans un processus d'autodétermination et d'autovalorisation.

24. Pour ce qui est de la situation internationale, nous relevons que la détente a perdu du terrain face au concept contraire de la confrontation des superpuissances. Cela s'est manifesté non seulement au niveau mondial — c'est le cas du problème de la réduction, du contrôle et de l'équilibre des armements nucléaires —, mais aussi au niveau de la prolifération des foyers de tension.

25. Dans ces conditions, le monde court de plus grands dangers d'une explosion de grande portée. Ce phénomène revêt sa forme la plus significative lorsque des puissances qui, auparavant, avaient limité leurs intérêts à certaines zones déterminées cherchent à s'étendre à d'autres régions traditionnellement étrangères, plus ou moins sujettes des ambitions politiques internationales.

26. Face aux grandes puissances, dans un monde déchiré par les blocs et les alliances du pouvoir, El Salvador s'est fixé une politique extérieure bien claire, fondée sur l'affirmation de sa propre souveraineté et de sa propre indépendance devant toute intention d'expansion, d'hégémonie ou de soumission et, sur ce point, nous sommes d'accord avec les pays non alignés.

27. Les pays du tiers monde ont suffisamment d'expérience pour faire valoir leurs positions nationalistes et leur désir d'autodétermination. C'est le nationalisme authentique qui doit prévaloir, car il répond aux exigences de ce milieu.

28. Il convient de répéter que les relations entre Etats souverains doivent se fonder sur le respect mutuel et sur le principe de la non-ingérence. Dans les relations entre Etats, il faut faire intervenir des valeurs et des normes stables et précises plutôt que de faire intervenir des questions de conjoncture ou de commodités momentanées.

29. Les peuples préfèrent que l'on s'en tienne à des attitudes de principe plutôt qu'à des positions démagogiques. Ils savent que, lorsqu'il existe une situation différente, il convient de lui apporter une solution différente. On peut essayer d'assimiler des phénomènes sociaux différents, mais on ne saurait nier l'identité essentielle du développement des forces sociales et politiques propres à chaque situation. Le Gouvernement d'El Salvador souligne que le respect des principes sera son phare et son guide dans la conduite de sa politique extérieure. Nous concevons le droit international comme un élément dynamique d'un monde qui subit constamment des changements, mais les principes fondamentaux sont essentiellement stables et permanents et

les buts et principes de la Charte des Nations Unies représentent la meilleure approche pour étudier les problèmes les plus importants sur le plan international.

30. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, pays avec lequel le Gouvernement révolutionnaire d'El Salvador a rompu ses relations diplomatiques il y a moins d'un an, nous notons que ce pays continue à pratiquer la discrimination raciale et l'odieuse politique d'*apartheid* et qu'il n'a fait que peu d'efforts pour faire avancer le processus de l'indépendance de la Namibie. Cette réticence de l'Afrique du Sud ne surprend plus personne à l'Organisation des Nations Unies.

31. Nous devons penser à l'impatience justifiée du peuple namibien qui, après une lutte prolongée pour que soit reconnue son identité nationale, cherche à concrétiser son idéal le plus cher : la pleine indépendance. Au peuple namibien et aux autres frères africains, nous exprimons notre reconnaissance et les assurons qu'ils peuvent compter sur notre appui.

32. A propos du processus de décolonisation en Afrique du Nord, El Salvador se prononce en faveur de l'indépendance du Sahara occidental.

33. Nous allons à présent commenter quelques problèmes internationaux qui affectent la paix mondiale. Ces problèmes revêtent une telle importance que leurs effets négatifs atteignent d'autres régions du globe.

34. La guerre entre l'Iran et l'Iraq est un objet de préoccupation pour mon pays. Le conflit est particulièrement grave en raison des effets potentiels de son extension et des effets négatifs qu'il implique pour l'économie internationale. Nous invitons les parties au conflit à négocier un arrêt des hostilités et à rechercher des moyens d'entente pour résoudre pacifiquement leurs différends.

35. Quant aux conflits qui existent en Afghanistan et au Kampuchea, la communauté internationale s'est déjà prononcée contre la présence de forces étrangères dans ces deux pays. Les peuples de ces pays doivent avoir la possibilité de choisir librement leur destin politique.

36. Lorsqu'un Etat puissant ignore l'appel qui lui a été lancé par les Nations Unies pour qu'il change son comportement dans le domaine international, les petits pays n'ont d'autre solution que de s'accrocher aux principes de la Charte, d'insister sur la nécessité d'appuyer le droit international et de souligner leur condamnation.

37. Les pays non alignés ont joué un rôle important lorsqu'ils ont pris l'initiative en demandant de convoquer, en juillet dernier, la septième session extraordinaire d'urgence pour examiner la question de Palestine. Mon gouvernement avait déjà fait connaître sa position à cet égard à l'Assemblée générale¹, et elle peut se résumer ainsi.

38. Premièrement, la question de Palestine est au premier plan de la crise du Moyen-Orient. Le destin du peuple palestinien est au cœur du problème arabo-israélien.

39. Deuxièmement, le peuple palestinien possède le droit inaliénable à l'autodétermination et doit pouvoir

construire sa patrie nationale, à savoir former un Etat souverain internationalement reconnu.

40. Troisièmement, on ne saurait admettre l'acquisition de territoires par la force et, en conséquence, Israël doit restituer ces territoires.

41. Quatrièmement, le peuple palestinien a le droit de se faire représenter par l'organisation de son choix et le monde arabe; sans exception, a reconnu l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] comme étant son seul représentant légitime. En conséquence, cette organisation doit être reconnue et doit pouvoir participer aux négociations de paix.

42. Cinquièmement, il convient que tous les Etats de la communauté internationale reconnaissent l'existence de l'Etat d'Israël et son droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

43. Jérusalem, de par son histoire et la signification religieuse qu'elle revêt, doit faire l'objet d'un régime spécial, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

44. Nous estimons que le droit inaliénable du peuple palestinien d'édifier un Etat peut aller de pair avec le droit d'Israël de se voir reconnaître en tant qu'entité politique souveraine. Ma délégation insiste pour que les efforts se poursuivent pour parvenir à un processus de négociations auquel participeraient toutes les parties intéressées au conflit.

45. Toujours dans le cadre du Moyen-Orient, mon pays espère que le Liban recouvrera enfin la paix, qui est tellement souhaitable si l'on veut que son peuple vive dans une coexistence harmonieuse.

46. El Salvador n'a jamais cessé d'appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Cet objectif, qui correspond au désir de paix mondiale, a des incidences sur le développement, étant donné les énormes ressources consacrées aux armements. Le Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) constitue un premier pas dans ce sens. Nous espérons que d'autres régions adopteront des plans similaires sur la dénucléarisation.

47. A l'égard des accords intervenus entre les grandes puissances, nous constatons que la ratification du Traité SALT-II² ne se réalise pas et qu'aucune date définitive n'a été fixée pour la série de négociations connue comme SALT-III. La course aux armements nucléaires, à la recherche d'un avantage dans l'équilibre des armes, se poursuit sans interruption avec l'aide d'une immense technique qui, paradoxalement, devrait être mise au service du développement des peuples.

48. L'immense majorité des autres Etats, pour le moment, demeurent les spectateurs d'un drame qui, s'il tournait à la tragédie, en ferait des protagonistes. Ce qu'il est convenu d'appeler la Décennie du désarmement n'aura de sens que si l'on facilite le lancement de négociations en vue de parvenir à un désarmement général et complet.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 84^e séance, par. 104 à 168.

² Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

49. Qu'il me soit permis d'exprimer quelques considérations sur la situation économique mondiale et sur les aspirations des pays en développement. Les problèmes économiques auxquels se heurte le monde sont nombreux et complexes et se caractérisent par une crise économique dont l'impact est énorme, notamment sur la majorité des populations des pays en développement. Il convient de trouver des solutions à ces problèmes, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

50. La onzième session extraordinaire qui vient de se terminer a abouti à un consensus sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [voir A/35/464]. S'il est vrai que ce texte n'est pas pleinement satisfaisant, il faut reconnaître malgré tout qu'on a pu avancer eu égard à ce qu'on appelle le dialogue Nord-Sud. Cependant, cette session avait également pour objectif de lancer une série globale de négociations qui devaient commencer en janvier prochain. Dans ce domaine, il faut reconnaître que l'on a échoué. En fait, trois pays industrialisés n'ont pas appuyé le consensus sur un texte relatif aux procédures à adopter pour le déroulement de cette nouvelle série de négociations globales³. El Salvador est convaincu qu'il sera possible, au cours de cette trente-cinquième session, de réaliser ce consensus.

51. Je réaffirme que nous appuyons sans réserve les positions du Groupe des Soixante-Dix-Sept et des groupes de pays qui constituent le Système économique latino-américain quant à la nouvelle stratégie économique internationale et aux négociations globales. Ma délégation estime que les sujets qu'il convient de négocier en priorité sont ceux qui concernent les matières premières, le commerce, le développement, l'énergie et les questions monétaires et financières.

52. Tous ces problèmes sont très importants pour mon pays; cependant, les matières premières sont vitales.

53. El Salvador, en tant que pays producteur et exportateur de café dont l'économie dépend lourdement de ce produit, est affecté par l'injustice des prix imposés par le marché international, alors que les prix des produits dont nous avons besoin et que nous importons des pays développés augmentent tous les jours de façon irrésistible.

54. D'autre part, les barrières tarifaires et non tarifaires, principalement les quotas d'exportation de la part du monde industrialisé, continuent de causer des effets néfastes pour les économies de nos pays.

55. Notre pays attend avec un intérêt spécial la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu l'année prochaine. Nous sommes optimistes et nous pensons que l'on obtiendra des résultats positifs pour cette catégorie de pays, dans le cadre d'une philosophie de justice internationale en ce qui concerne la distribution.

56. Je tiens à mentionner la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a fait des progrès notables au cours de sa neuvième session. Mon gou-

vernement estime qu'il est important que l'on souscrive rapidement à une convention en la matière. El Salvador a une vocation maritime et place des espoirs dans ses possibilités d'exploitation des ressources maritimes comme facteur d'aide au développement économique et social. Nous réaffirmons que nous considérons comme étant sous notre souveraineté la mer adjacente jusqu'à 200 milles, sans préjudice de la liberté de navigation, conformément au droit international.

57. Je voudrais mentionner maintenant certains aspects des relations extérieures de mon pays sur le plan régional.

58. Au niveau latino-américain, El Salvador fait partie des pays qui luttent pour la démocratisation, pays dont il a reçu, à son tour, des preuves considérables de solidarité et de compréhension. Nous avons mené une politique dynamique et obtenu des résultats positifs en vue d'élargir nos liens.

59. Pour ce qui est en particulier des pays d'Amérique centrale, nous avons donné la priorité à la recherche d'un accord avec la République sœur du Honduras, consacrant une grande partie de notre effort en négociations directes dans le cadre d'un processus de médiation, qui a été mené avec efficacité par un juriste distingué, ancien président de la Cour internationale de Justice, M. José Luis Bustamante y Rivero. Les progrès réalisés constituent un motif d'optimisme bien fondé et nous sommes certains que, très rapidement, nous pourrions signer un traité de paix, tant désiré par nos deux peuples.

60. Heureusement, nos pays ont pu utiliser des moyens pacifiques pour résoudre leur différend, selon leur vocation de respect des normes et objectifs de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats américains, organisme qui a joué un rôle pertinent dans le processus débouchant sur l'entente et l'harmonie entre les deux nations.

61. Pour ce qui est des Républiques sœurs du Guatemala, du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama, nous avons réussi à maintenir les meilleures relations possibles, pour lesquelles les visites, le dialogue et la communication constante de nos points de vue et préoccupations ont été fondamentaux.

62. Nous espérons que, dans le cadre des principes de la Déclaration de San José, adoptée le 15 mars dernier, nous pourrions étendre les liens de coexistence, de coopération et d'intégration régionales.

63. Je voudrais maintenant donner lecture des trois premiers paragraphes de la Déclaration de San José qui reprend les règles fondamentales qui doivent régir les relations actuelles entre les pays d'Amérique centrale :

« 1. La coexistence pacifique et harmonieuse des Etats de l'isthme exige le respect des différents systèmes sociaux, économiques et politiques, du droit à l'autodétermination et du droit de résoudre les questions intérieures en fonction du développement historique.

« 2. Le respect absolu et strict des principes de non-ingérence dans les affaires des autres Etats est vital pour le maintien de la paix et de la sécurité entre les pays de la région.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Annexes*, point 7 de l'ordre du jour, document A/S-11/25, par. 16 et 18.

« 3. Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique est une condition vitale pour assurer la coexistence pacifique et le développement économique et social des Etats. »

64. Il est juste de relever qu'en ce moment décisif pour l'Amérique centrale on a vu la preuve d'une volonté et d'un élan généreux des gouvernements centre-américains qui cherchent à créer des liens renouvelés d'amitié et d'entente.

65. De nouveau, des pays frères ont fait sentir leur vocation d'unité, de paix et de fraternité. En Amérique centrale, la reconstruction de la grande patrie est un objectif. Pour El Salvador, c'est la plus grande des aspirations politiques internationales et elle correspond aux aspirations les plus élevées de notre peuple. De là notre attachement à la cause de l'intégration centre-américaine qui cherche à renforcer son marché commun, à créer un milieu propice au rapprochement et à surmonter les différences et les problèmes qui se posent.

66. Nous concevons l'action vigilante et de tutelle des droits de l'homme comme un système intégral où l'on n'exclut ni continent, ni région, ni pays pour des raisons d'idéologies différentes. Ce doit être une action qui protège et assure les citoyens et qui s'exerce sans sectarisme politique ni discrimination. La violence doit être condamnée d'où qu'elle vienne et quelle que soit sa motivation.

67. Nous sommes certains qu'on doit mettre au point un système international égalitaire, sans discrimination et juste pour une meilleure promotion des droits de l'homme. Dans cet ordre d'idées, nous appuyons le projet qui sera présenté aux termes du point 114 de l'ordre du jour par les pays nordiques sur une protection plus efficace des représentants diplomatiques et autres personnes investies de fonctions semblables, tels que les fonctionnaires des organismes internationaux. Le statut qui octroie des immunités n'est pas un privilège gratuit; c'était une exigence pour l'accomplissement normal de fonctions diplomatiques; cela est encore le cas et continuera de l'être. Il est inconcevable pour un être civilisé de justifier qu'un diplomate soit une proie naturelle pour les actes de terrorisme.

68. Dans le contexte des droits de l'homme, il convient de mentionner le fait déplorable du terrorisme, car les actions terroristes sont, par elles-mêmes, une violation des droits les plus élémentaires de l'homme. Bien entendu, il faut penser que ce phénomène doit être analysé dans toute sa complexité, afin d'en déceler les causes et essayer ainsi de les éliminer. A tout prendre, le terrorisme en tant que tel est une action qui, étant donné l'irrationalité des moyens employés et sa brutalité intrinsèque, est une atteinte aux valeurs les plus sacrées et aux conceptions juridiques et morales de la société.

69. Le Gouvernement d'El Salvador apprécie hautement l'appui qu'il a reçu de la part de pays amis dans son processus révolutionnaire et tient à souligner que, pour des raisons de principe, il rejette d'avance des conditions que l'on voudrait imposer en contrepartie de l'octroi de quelque type d'aide que ce soit; de même, il rejette toute prétention d'intervention dans ses affaires intérieures, car cela est inadmissible.

70. El Salvador exige des pays intéressés qu'ils respectent l'autodétermination de son peuple, qui saura résoudre seul ses propres problèmes. L'internationalisation de conflits de portée strictement interne ne fait que les aggraver; l'intervention met en danger la paix et la sécurité d'une région, en l'occurrence de l'Amérique centrale.

71. La junte révolutionnaire du Gouvernement d'El Salvador réaffirme sa confiance en l'Organisation des Nations Unies, en tant que siège de l'unité et de la pluralité des courants idéologiques et politiques qui se heurtent à la force des idées et des arguments dans une recherche constante de conciliation et de consensus, sachant que le destin de l'humanité sera partagé et que nous devons tous assumer la grave responsabilité d'éviter la destruction et de promouvoir l'harmonie, le progrès et le bien-être.

*Allocution de M. Robert D. Muldoon,
premier ministre de la Nouvelle-Zélande*

72. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre maintenant une déclaration du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à M. Robert D. Muldoon et je l'invite à prendre la parole.

73. M. MULDOON (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence. Je sais qu'à l'instar de votre prédécesseur, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, vous vous acquitterez de vos responsabilités avec fermeté, courtoisie et doigté.

74. En tant que membre du Commonwealth, la Nouvelle-Zélande souhaite la bienvenue à l'Assemblée aux délégations de Saint-Vincent-et-Grenadines et du Zimbabwe. Elles nous apportent, de parties différentes du monde, des points de vue particuliers qui nous aideront tous lorsque nous examinerons les graves problèmes qui se posent à nous.

75. En souhaitant la bienvenue à ces deux nouveaux Membres, nous ne devons pas oublier que d'autres peuples évoluent rapidement, eux aussi, vers l'indépendance. Dans notre partie du monde, Vanuatu, dans des conditions extrêmement difficiles, est devenu une nation à part entière. Nous, qui sommes son voisin, nous sommes beaucoup réjouis d'accueillir la nouvelle république au sein du Colloque du Pacifique Sud. Nous avons suivi avec beaucoup de sympathie l'évolution vers une nouvelle autonomie des groupes d'îles qui constituent le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique. Partenaire immédiat de la Nouvelle-Zélande, le peuple de Tokélaou assume une responsabilité accrue dans le gouvernement de son petit pays.

76. Le Pacifique Sud parvient au terme d'une longue période de changements constitutionnels. Il y a vingt ans, lorsque la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*] a été adoptée, la Nouvelle-Zélande et l'Australie étaient les seuls pays indépendants de notre région. Aujourd'hui, il existe treize Etats indépendants ou pleinement autonomes. Certains d'entre eux sont

représentés ici. Avec le temps, d'autres viendront les rejoindre et la voix du Pacifique se fera entendre avec de plus en plus d'insistance.

77. Au fur et à mesure que l'Organisation des Nations Unies s'est développée, ses méthodes de travail ont changé, de même que la portée de ses activités. Pour certains, cette organisation semble moins efficace et moins orientée vers ses buts qu'elle ne l'était autrefois. Je sais qu'elle reflète en soi le monde qui nous entoure, et ce monde a été assez troublé; mais il est difficile, cependant, d'échapper au pessimisme lorsqu'on fait le point des réalisations de l'année écoulée.

78. Pas plus tard que le mois dernier, l'Assemblée générale s'est réunie en session extraordinaire pour discuter du développement et des questions économiques. La session s'est ouverte sur un fond d'inquiétude grandissante au sujet de l'économie mondiale. Tous les orateurs, à cette session-là, avaient parlé de la gravité de la situation actuelle. Tous les orateurs avaient demandé des changements rapides. Tous les orateurs avaient appuyé le lancement d'une nouvelle série de négociations économiques globales.

79. Ce n'était pas là pure rhétorique. Au cours du mois écoulé, j'ai parlé à de nombreux dirigeants politiques, en particulier des pays d'Asie et du Pacifique. Il est apparu clairement que nous partageons tous une préoccupation primordiale face aux questions économiques. Les mêmes sujets revenaient constamment : les termes de l'échange se sont rapidement détériorés; l'inflation, presque toujours importée, est bien trop élevée; les déficits s'accroissent à un rythme sans précédent. La réponse classique — le repli — impose un lourd tribut économique, sous forme de contraction du commerce et de stagnation de la production. Le prix politique, qui n'est pas des moindres du point de vue du chômage et des troubles sociaux, est prohibitif. Pour couvrir leur part du déficit total en pétrole, les pays de notre région ont dû beaucoup emprunter. Pour nombre d'entre eux, le service de la dette constitue déjà un fardeau qui les paralyse. Des taux d'intérêt élevés et la grande inquiétude manifestée par les banques privées ne viennent qu'aggraver le problème du financement du développement économique face à ces problèmes de déficit grandissants.

80. Il n'est pas étonnant que les gouvernements des pays en développement — et un bon nombre de gouvernements de pays riches — soient inquiets, car les tensions provoquées par les forces économiques suscitent des réactions politiques.

81. Pourtant, à la onzième session extraordinaire, l'Assemblée n'a pas réussi à se mettre d'accord sur la procédure à suivre dans les négociations globales, sans parler de l'ordre du jour. Je comprends bien le scepticisme de ceux qui se demandent si l'Assemblée ou un organisme qui en serait issu est bien le meilleur endroit pour traiter de questions économiques internationales aussi complexes. Je suis enclin à partager leur avis. Cependant, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a montré qu'il était possible de régler une gamme très vaste de questions complexes dans une instance où tous les Etats Membres sont représentés. Si nous pouvons puiser quelque encouragement dans cet exemple, nous ne devons pas oublier, en re-

vanche, la longueur du processus et l'importance des démarches entreprises en dehors des réunions principales pour parvenir à un consensus sur les objectifs légitimes et l'ordre de priorité à suivre. Par-dessus tout, n'oublions pas que la Conférence sur le droit de la mer est en train de réussir parce qu'elle a organisé ses négociations en fonction de situations réelles et d'intérêts communs, et non pas sur la base d'alignements politiques et de groupements régionaux. Je dois souligner que nous n'avons pas dix ans à notre disposition pour avancer sur la voie du règlement des problèmes économiques mondiaux les plus pressants. Nous avons moins d'un an.

82. Si nous voulons faire des progrès semblables en ce qui concerne les questions économiques globales, nous devons les aborder en tenant compte de leur urgence. Nous devons accepter l'idée qu'il n'y aura pas de changement d'attitude révolutionnaire de la part des pays industrialisés riches — qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest. Les progrès viendront peu à peu et le meilleur moyen de les provoquer sera sans doute de recourir à des organisations spécialisées. Une instance centrale pourrait et devrait donner de l'élan et de la cohésion à ces négociations. Mais nous ne devons pas trop en attendre. Il serait tout simplement peu réaliste de croire qu'une instance supranationale peut diriger et orienter le cours de négociations dans des organisations telles que le FMI, le GATT ou la FAO. Il appartient à ces organisations spécialisées de prendre les mesures immédiates qui s'imposent. Là encore, les progrès ont été beaucoup trop lents.

83. Nous pourrions accélérer avec plus d'efficacité les négociations globales si nous commençons par demander une réunion au sommet officieuse plus limitée mais largement représentative, comme le suggère la commission Brandt⁴. Il se peut que les grandes lignes d'un consensus général sur la voie à suivre se dégagent plus facilement d'une telle réunion que d'une assemblée de 150 membres ou plus. Telle est l'opinion de la réunion régionale des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à laquelle j'ai participé, le mois dernier, à New Delhi. La réunion des ministres des finances des pays du Commonwealth, aux Bermudes, était encore plus convaincue de la nécessité d'agir.

84. Le sujet que nous examinons est au moins aussi important que le lieu où nous en discutons. Je suis préoccupé de voir que les récentes discussions à New York se sont enlisées dans des propositions relatives à un ordre du jour qui est très général et ne procède à aucune sélection. Le consensus des chefs de gouvernement et des ministres des finances que j'ai pu constater le mois dernier est celui-ci : la situation pétrolière internationale et les problèmes de l'approvisionnement en pétrole, surtout du point de vue du financement, constituent le problème principal à régler si nous voulons que les difficultés à long terme de l'économie mondiale et du dialogue Nord-Sud soient traitées comme il convient.

85. Je ne voudrais pas être mal compris des producteurs de pétrole lorsque je dis que la question centrale

⁴ Voir *North-South: A program for survival*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

est de régler le problème des balances internationales des paiements, particulièrement celles des pays en développement. Cela signifie que nous devons trouver un moyen efficace de recycler les excédents des producteurs de pétrole. Je ne nie pas que le prix du pétrole ait été trop bas par le passé. Je ne veux pas dire non plus que l'augmentation importante des prix du pétrole depuis 1973 soit la seule cause des maux de l'économie du monde actuel. Je dis simplement que c'est un problème immédiat et capital qui appelle une action internationale, maintenant.

86. Examinons ces faits de plus près. Selon les prévisions, le déficit combiné des pays en développement, au cours des trois années à venir, s'élèvera à quelque 160 milliards de dollars des Etats-Unis. Il n'y a que deux manières de couvrir ce déficit : l'une est l'assistance par voie de dons, l'autre est constituée par les emprunts, que ce soit à des taux du marché ou à des conditions de faveur. L'assistance sous forme de dons ne couvrira pas de déficit de cette importance, même si — ce qui est peu probable — l'aide publique au développement s'améliorerait de manière spectaculaire. Nous doutons que le système bancaire privé puisse faire face à cette situation; les efforts antérieurs l'ont soumis à des pressions considérables. A mon avis, une plus grande participation des institutions financières internationales et une plus grande souplesse dans leur attitude s'imposent si nous voulons que les déséquilibres des paiements globaux ne s'aggravent pas avec toutes les conséquences économiques qui en découleraient.

87. Les institutions tout autant que les gouvernements doivent s'adapter aux circonstances nouvelles. Si elles ne se montrent pas capables de le faire, les pressions tendant à créer des organismes nouveaux pour les remplacer deviendront irrésistibles. Voilà pourquoi, au cours de réunions récentes, la Nouvelle-Zélande a soutenu les appels lancés au FMI pour qu'il prenne une attitude plus positive et joue un rôle plus dynamique dans le processus de recyclage en vue d'appuyer le système bancaire privé. Je suis convaincu que le FMI a les compétences nécessaires pour répondre aux besoins du monde actuel.

88. Je crois que les décisions prises aux réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI, la semaine dernière à Washington, devraient permettre à ces institutions de mieux s'attaquer au problème du recyclage. La Nouvelle-Zélande continue de préconiser l'idée de contrôle symétrique, pour que la capacité des pays excédentaires et les besoins des pays déficitaires puissent être adaptés. Le fardeau de l'ajustement est un problème pour la communauté internationale, qui opère soit par des institutions publiques soit par des institutions privées. Les pays excédentaires doivent comprendre les graves difficultés qui se présentent aux nations importatrices de pétrole des pays en développement. Elles doivent reconnaître — et reconnaître, j'en suis sûr — que leur puissance économique peut être utilisée pour aider, par des engagements et des garanties accrus au FMI, à éviter une série de faillites nationales.

89. La communauté internationale, elle, a la force et l'ingéniosité voulues pour agir rapidement sur les questions économiques critiques. Elle doit le faire. Si nous voulons donner aux négociations économiques de l'Organisation un plus grand sens de l'orientation et de

l'urgence, nous devons nous demander alors si une instance de négociations plus fonctionnelle ne serait pas préférable. Est-ce que l'approche des négociations par groupe est toujours la meilleure ? A en juger d'après les grandes conférences économiques des Nations Unies tenues ces deux dernières années, je dois dire que j'en doute. La commission Brandt est d'ailleurs parvenue à la même conclusion. Le rapport dit :

« Le processus de conciliation des divergences de vues à l'intérieur de chaque groupe a souvent provoqué des positions extrêmes qui chassent les modérées; des exigences maximales suscitent des offres minimales¹. »

90. Mais ce n'est là qu'une des faiblesses du système actuel. Une autre faiblesse est que les intérêts particuliers de pays individuels ou de groupes de pays sont souvent subordonnés à la cause de la solidarité de groupe.

91. Les petites communautés insulaires du Pacifique Sud en sont un exemple. Leurs économies sont petites et leurs ressources limitées. Tributaires d'un petit nombre de produits exploitables, très sensibles aux fluctuations du marché, gênées par les coûts élevés des transports et par l'incertitude des services vers les principaux marchés d'exportation, elles sont particulièrement vulnérables aux influences extérieures qu'elles ne peuvent contrôler. La fragilité de leurs économies est accrue par leur isolement entre elles et par rapport aux régions voisines. Aucun facteur n'a gêné avec autant de persistance les pays du Pacifique dans la lutte qu'ils ont entreprise pour développer leurs ressources et améliorer la vie de leurs peuples.

92. Manifestement, les Etats insulaires du Pacifique ont des besoins particuliers et la communauté internationale doit faire preuve de sollicitude à leur égard. Ils n'ont pas seulement besoin d'assistance pour leur développement, bien que ce développement soit indispensable, ils ont également besoin d'un mécanisme leur permettant d'exprimer leurs préoccupations et de les aborder avec efficacité.

93. Il ne suffit pas de dire que les pays insulaires en développement constituent une catégorie à part méritant un traitement à part. Je crois que ce dont ces pays ont besoin — et ce dont les autres pays de ce que l'on appelle les catégories spéciales ont besoin également —, c'est de prendre leur place dans le grand courant de la vie internationale. Ils ne veulent pas être mis à part à tout jamais comme des sociétés incapables de s'insérer dans aucune des catégories établies. Malheureusement, la communauté internationale semble avoir opté pour cette formule en rédigeant une Stratégie internationale du développement pour les années 80.

94. La Nouvelle-Zélande a souffert également des rigidités imposées par la diplomatie de bloc. Nos conditions économiques et nos intérêts économiques propres sont estompés lorsque l'appartenance dans notre organisation se divise en de courtes appellations comme « Nord » et « Sud », ou est rangée par groupes.

95. Pendant des années, la communauté mondiale a méconnu la production alimentaire et l'accès aux marchés qui sont essentiels pour la prospérité économique

¹ *Ibid.*, p. 262.

de la Nouvelle-Zélande. Le système de négociations par groupe a réussi à arrêter nos efforts pour donner la priorité à ces questions. Il semble maintenant qu'elles commencent à recevoir l'attention qu'elles méritent. On comprend qu'il est trop facile de saper la confiance des communautés rurales. Personne ne le sait mieux que les pays en développement qui, pendant les 10 dernières années, sont passés du rôle d'exportateurs à celui d'importateurs de produits alimentaires. Un nombre de plus en plus grand de pays comprennent que le système de deux poids deux mesures qui règne dans le commerce alimentaire international doit être supprimé. Tant qu'il ne le sera pas, il faudra se battre pour rétablir la confiance des agriculteurs et les appuyer, car nous devons nous tourner vers eux si nous voulons nourrir les affamés du monde.

96. Dans la lutte pour surmonter le protectionnisme agricole du monde industrialisé, les intérêts de la Nouvelle-Zélande sont les mêmes que ceux des pays en développement. Avec eux et bien d'autres, nous voulons aussi trouver un système plus libéral de commerce dans tous les secteurs. Dans les négociations globales, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à la CNUCED, au GATT, nous travaillerons dans ce sens avec tous ceux qui souhaitent un système d'échange plus juste. Si nous y parvenons, nous verrons alors peut-être les taux de croissance économique mondiale s'élever, ce qui est indispensable pour la stabilité et la sécurité politiques.

97. Dans votre discours d'ouverture [*1^{re} séance*], monsieur le Président, vous avez rappelé que l'idéal des hommes qui avaient fondé cette organisation était celui d'un monde de paix. Vous avez indiqué à juste titre que cet idéal ne pourrait être atteint que si l'Organisation des Nations Unies était décidée à appliquer les principes qu'elle représente, à favoriser l'autodétermination de tous les peuples, à protéger l'égalité souveraine des nations, notamment des petites et des faibles, et à encourager les droits et les libertés de l'homme.

98. C'est avec humilité que l'on songe à tout le chemin qui nous reste à parcourir pour atteindre ces objectifs, que nous nous sommes tous fixés en entrant dans l'Organisation. Cela ressort très clairement des tensions politiques et économiques qui secouent le monde d'aujourd'hui. Les principes que cette organisation a été créée pour défendre ont été maintes et maintes fois bafoués.

99. L'Afghanistan est un théâtre de crise qui appelle une solution rapide et juste. Au début de l'année, la Nouvelle-Zélande s'est associée à plus de 100 Etats Membres pour soutenir la résolution ES-6/2, par laquelle l'Assemblée déplorait l'intervention armée dans ce pays. Un retrait immédiat, inconditionnel et total de toutes les troupes étrangères avait été demandé. Cette résolution a été méconnue. Les troupes soviétiques restent en Afghanistan. Elles y sont parce que le régime qu'elles ont installé ne peut survivre sans elles. Le peuple afghan, par sa résistance, a montré qu'il rejetait ce régime et les forces étrangères qui continuent de le soutenir.

100. L'invasion soviétique de l'Afghanistan a violé les principes fondamentaux de la Charte. Elle menace la sécurité des Etats voisins. Elle a accru la tension dans les

régions de l'Asie occidentale et de l'océan Indien, et elle a jeté dans le désarroi le processus de la détente que l'Union soviétique s'est si souvent engagée à défendre.

101. Il n'y a qu'un moyen sûr d'inverser cette situation dangereuse, à savoir que l'Union soviétique respecte les principes de comportement international dont elle se fait un si ardent champion lorsqu'il s'agit des autres. Elle doit retirer ses troupes. Elle doit permettre au peuple afghan de décider de son propre avenir, librement et sans ingérence extérieure.

102. Cette attaque contre la souveraineté d'un petit Etat voisin a son parallèle en Asie du Sud-Est, où un gouvernement dépendant a été imposé au peuple du Kampuchea et maintenu par la force des armes. La situation au Kampuchea a une répercussion sur la paix, la stabilité et le progrès dans toute l'Asie du Sud-Est.

103. A la trente-quatrième session, l'Assemblée a demandé le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea [*résolution 34/22*]. Cet appel n'a pas été entendu. Ces forces sont toujours sur place et elles combattent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et ailleurs. C'est pour la Nouvelle-Zélande un sujet de vive inquiétude que de constater que la situation s'est très peu améliorée depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée. Plus les combats se poursuivront, plus grand sera le risque de voir le conflit s'étendre. Tant qu'il n'y aura pas de règlement politique, il ne pourra y avoir de stabilité dans la région et il ne sera mis un terme aux épreuves de tous ceux qui sont pris dans ce conflit auquel ils ne veulent pas prendre part.

104. Les secours seront nécessaires longtemps encore. Il est essentiel que les opérations de secours puissent, sans empêchement, acheminer les vivres à ceux qui en ont le plus grand besoin, où qu'ils soient. Il est tout aussi important de relever la production agricole au Kampuchea. Son économie doit reprendre pour que les victimes du conflit puissent rentrer chez elles et retrouver une vie normale.

105. Je sais que les pays de l'Asie du Sud-Est veulent la paix et la stabilité. Ils veulent poursuivre leur développement économique librement, sans que des menaces ne pèsent sur leur sécurité. Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, avec le large soutien de la communauté internationale, ont toujours recherché un règlement politique durable. La résolution de l'an dernier énonçait les principes qui doivent constituer la base de ce règlement.

106. L'Assemblée doit donc soutenir plus fermement cette recherche d'un règlement. La Nouvelle-Zélande s'est félicitée de la visite du Secrétaire général à Bangkok et à Hanoi. Manifestement, il a un rôle essentiel à jouer. Comme d'autres, nous nous tournons vers lui pour qu'il contribue à faire aboutir les pourparlers en cours entre le Viet Nam et ses voisins de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et pour qu'il facilite la convocation d'une conférence internationale nécessaire pour réduire les tensions et parvenir à un règlement juste et durable.

107. Une autre région en Asie qui est très tendue est la péninsule de Corée. La Nouvelle-Zélande continuera de soutenir des mesures tendant à diminuer les tensions

dans cette région. Nous avons été encouragés par la récente série de réunions préliminaires entre représentants de la Corée du Nord et du Sud qui avaient eu pour objectif de favoriser les contacts entre les deux parties. Nous les conjurons de maintenir l'élan déjà donné à ces réunions et de poursuivre en toute bonne foi la recherche d'un accommodement pacifique et durable.

108. Le conflit entre l'Iraq et l'Iran est aussi un vif sujet de préoccupation pour nous. Il a déjà fait des victimes et causé des dommages dans les deux pays et pourrait, si les combats devaient se poursuivre, avoir de graves conséquences pour la région et au-delà. Nous souhaitons ardemment que les combats cessent pour que les différends entre les deux pays puissent être résolus pacifiquement et bientôt. Nous soutenons l'appel lancé par le Conseil de sécurité en ce sens dans sa résolution 479 (1980), et nous nous félicitons des efforts déployés par d'autres pour parvenir à un règlement pacifique.

109. Il est tout aussi urgent de trouver un règlement au Moyen-Orient. Ce différend fait peser une menace continuelle sur la paix et la sécurité mondiales. Le Traité de paix entre l'Egypte et Israël⁶ a marqué un progrès très net, mais ce n'était qu'un début. Les espoirs de le voir déboucher sur une paix durable et générale, fondée sur les principes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, ont été déçus. Ces espoirs ne se réaliseront que lorsque Israël aura reconnu les droits et aspirations du peuple palestinien. Ceux-là comprennent le droit à l'autodétermination et le droit à un Etat séparé, s'ils le désirent. De même, la déclaration unilatérale sur Jérusalem et la création constante de nouvelles colonies de peuplement sur des territoires occupés ne peuvent être considérées que comme un obstacle à un règlement négocié.

110. La détention persistante du personnel de l'ambassade américaine à Téhéran est une autre source de graves tensions. La position de la Nouvelle-Zélande est claire. Nous déplorons le refus de l'Iran de relâcher les otages. Une solution honorable et rapide doit être trouvée, d'abord dans l'intérêt des intéressés, mais aussi dans l'intérêt du respect des principes du droit international. Nous sommes tout à fait prêts à nous joindre à d'autres dans les efforts tendant à une solution pacifique.

111. L'an dernier, la Nouvelle-Zélande se félicitait de deux grands progrès très nets dans la recherche d'un règlement pacifique en Afrique australe : la conférence de Londres sur le Zimbabwe et la reprise des négociations sur la Namibie.

112. La présence du Zimbabwe ici aujourd'hui témoigne de la volonté de son peuple et de tous ceux qui ont tant fait pour un règlement juste et équitable. Je suis particulièrement heureux de voir que le Commonwealth a pu jouer un rôle dans l'amorce d'un transfert pacifique de pouvoir dans ce pays.

113. Un transfert analogue de pouvoir doit être aussi l'objectif en Namibie. Il n'existe aucune raison de ne pas régler rapidement les quelques questions qui demeurent. Il y a bien longtemps que les autorités sud-

africaines auraient dû mettre un terme à leur occupation illégale de la Namibie. Elles doivent, si elles souhaitent un règlement pacifique, coopérer avec le Conseil de sécurité en donnant l'indépendance au peuple de Namibie. De même qu'en 1980 nous nous sommes réjouis de l'indépendance du Zimbabwe, de même en 1981 devrions-nous pouvoir nous réjouir de celle de la Namibie.

114. Si nous voulons une stabilité durable, cependant, le Gouvernement sud-africain doit démanteler le système d'*apartheid* en Afrique du Sud même. Si certains signes montrent que les dirigeants actuels de l'Afrique du Sud commencent à comprendre la nécessité d'un changement, les signes d'une volonté réelle de le faire sont moins nombreux. Ils doivent montrer maintenant, clairement et sans équivoque, par leurs actes et leur politique, que le racisme institutionnalisé et les injustices ainsi que les souffrances causées par l'*apartheid* à des générations d'Africains doivent cesser. Il n'y a pas d'autre manière d'assurer un avenir pacifique. L'autre option, un conflit sanglant, doit être évitée. Il peut l'être, à condition seulement que le Gouvernement sud-africain renverse rapidement ce système odieux d'*apartheid*.

115. L'accroissement de la tension dans bien des parties du monde et, surtout, l'invasion de l'Afghanistan ont eu des conséquences graves pour les relations entre les grandes puissances. La détente est en péril.

116. Nous ne l'avons vu nulle part plus clairement que dans les négociations sur le contrôle des armes et sur le désarmement. En l'occurrence, l'essentiel est d'avoir la certitude que les obligations seront pleinement respectées, aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'y ait pas eu de progrès réels. Le Traité SALT-II n'a toujours pas été ratifié. Les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale sont dans l'impasse. Les sessions du Comité du désarmement ont été dans l'ensemble stériles. La deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est terminée sans accord sur une déclaration finale. Bien des pays, dont le mien, ont critiqué à bon droit les deux superpuissances pour l'absence de progrès dans leurs négociations sur le contrôle des armements et sur le désarmement.

117. Rien dans les rapports entre ces grandes puissances ne peut nous faire espérer des progrès rapides sur les questions de limitation des armements et sur le désarmement qui sont essentiellement bilatérales. Mais cela ne signifie pas que le progrès soit impossible dans d'autres domaines. Il nous faut relancer les négociations.

118. L'une de ces questions est celle relative à un traité d'interdiction complète des essais. Aucune mesure de désarmement n'est plus urgente. Personne ne conteste la nécessité d'un traité. Le rapport présenté au Comité du désarmement à la fin de la dernière série de pourparlers bilatéraux⁷ a montré que les Etats négociateurs avaient fait des progrès limités sur bien des éléments d'une importance critique. A notre avis, il est indispensable de

⁶ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

⁷ Voir CD/139/Appendice II/Vol.II, document CD/134.

présenter à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982, un projet de traité d'interdiction complète des essais. Nous croyons aussi qu'un groupe de travail du Comité du désarmement devrait être créé l'année prochaine pour commencer à négocier un traité. Il devra commencer par fixer le cadre à l'intérieur duquel un système international de détection sismique pourra fonctionner pour surveiller le respect du traité.

119. Un bon nombre de ces questions continueront de hanter la communauté internationale au cours des années 80. Il en est d'autres. Saurons-nous traiter de manière plus humaine le problème des très vastes mouvements de personnes déplacées par delà les frontières ? Pourrons-nous dire, quand elle aura pris fin, que la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a atteint ses objectifs ? La Décennie des Nations Unies pour la femme est déjà à mi-parcours. Pourrons-nous dire dans cinq ans que le sort de la moitié de la population du monde est nettement meilleur alors que nous savons, d'après les témoignages qui ont été fournis lors de la Conférence mondiale à Copenhague, en juillet, que l'impact des cinq premières années a été très limité ?

120. La même question — les résultats sont-ils à la hauteur des objectifs ? — peut être posée à propos de bien d'autres questions de l'ordre du jour de l'Assemblée. Dans une large mesure, je crois que la réponse dépend de la manière dont nous sommes prêts à recourir intelligemment à notre organisation, à rechercher véritablement l'accord, à négocier plutôt qu'à déclamer. Par-dessus tout, elle dépend de notre attitude à renoncer à nos intransigeances et à nos préjugés anciens et à chercher de nouvelles manières de travailler ensemble selon des voies ingénieuses et réalistes. Voilà comment cette organisation internationale et nous tous devons relever les gageures que nous présente la décennie.

121. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je veux remercier M. Robert D. Muldoon, premier ministre de Nouvelle-Zélande, pour l'allocution importante qu'il vient de faire et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

122. M. MAKKI (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République arabe du Yémen et en mon nom propre, je voudrais vous exprimer notre satisfaction devant votre élection unanime à la présidence de cette session importante. Je vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale afin que nos efforts parviennent à réaliser les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. De même, je n'ai aucun doute sur le fait que vous mettrez votre expérience et votre longue pratique de la vie diplomatique au service de causes justes afin d'arriver à une solution des questions urgentes qui sont inscrites à l'ordre du jour de notre session. La délégation de la République arabe du Yémen fera tout son possible pour coopérer avec vous afin d'atteindre ces buts et afin que vous rencontriez le succès dans votre noble tâche.

123. Je voudrais également saluer votre prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, pour la façon dont il a conduit avec succès la trente-quatrième session et lui dire combien j'ai apprécié les efforts inlassables qu'il a déployés pour arriver au succès de ladite session et des sessions extraordinaires, afin de parvenir à des résolutions importantes et positives.

124. Je ne peux ici oublier de rendre hommage aux efforts du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a fait en sorte que notre organisation devienne plus efficace, et de dire combien j'apprécie les efforts qu'il a déployés pour servir la paix internationale et éliminer les foyers de tension dans de nombreuses parties du monde afin de mettre en œuvre les objectifs de cette noble organisation. Je fais aussi mention de son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/35/1] et sur la situation internationale au cours de l'année écoulée, rapport que nous avons beaucoup apprécié et dans lequel il évalue avec compréhension et objectivité les crises et les conflits qui règnent dans le monde.

125. Je suis aussi heureux de présenter mes félicitations les plus chaleureuses aux délégations du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de leur adhésion à l'Organisation des Nations Unies maintenant que leurs peuples ont obtenu l'indépendance et recouvré leur liberté. Je souhaite la bienvenue à leurs délégations en notre sein; leur adhésion à cette organisation internationale est une victoire pour tous les peuples qui luttent pour établir leur droit à l'autodétermination, comme le peuple de la Palestine et celui de la Namibie. Je n'ai aucun doute sur le fait que la participation de ces deux nouveaux Membres rendra notre organisation plus efficace et lui conférera un rôle plus fort pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde.

126. Cette trente-cinquième session de l'Assemblée générale se tient dans le sombre contexte d'une situation internationale instable, de relations internationales tendues, de rivalités qui troublent la paix et la détente. Nous espérons que la détente était bien établie à la fin de la décennie écoulée et qu'elle s'étendrait de façon à englober non seulement les puissances principales qui ont pris l'initiative de la créer et d'en faire une des caractéristiques des relations internationales, mais le monde entier, afin surtout que les peuples qui ont souffert du joug de l'impérialisme, du colonialisme, de l'exploitation de leurs richesses, de la rivalité et de la polarisation internationales puissent jouir de la paix et de la stabilité, éléments nécessaires à l'instauration de climats nouveaux pour des relations internationales qui devraient être caractérisées par la démocratie, l'égalité, l'absence d'exploitation et de tensions, l'élimination de la course aux armements et la stabilité.

127. La situation internationale actuelle se reflète, avec tous ses aspects négatifs, non seulement sur les relations internationales, mais sur la stabilité, le progrès, le développement du monde entier, en particulier du tiers monde.

128. J'ai voulu, dans cette introduction, rappeler le fait que la communauté internationale se doit de déployer des efforts importants et intensifs. La communauté internationale est représentée au sein de l'Organisation des Nations Unies, créée pour mettre fin aux causes et aux effets de tout ce qui peut constituer un

obstacle sur la voie de la paix et de la sécurité dans toutes les parties du monde, car la paix est une et indivisible; elle représente l'aspiration de tous les Etats et de tous les peuples qui n'ont pas pu en jouir depuis leur indépendance et leur libération; je veux parler des peuples du tiers monde, en particulier les peuples du Moyen-Orient et de Palestine, lesquels ont eu à souffrir de complots impérialistes qui ont été ourdis contre eux depuis le début de ce siècle jusqu'à aujourd'hui.

129. Dans tous les pays arabes, le peuple arabe a lutté contre le colonialisme sous toutes ses formes et s'est vu obligé de continuer la lutte contre l'entité sioniste, raciste et colonialiste, cette entité intrusive qui a été créée, a grandi et s'est renforcée grâce à l'appui de pays colonialistes et impérialistes. Cette région continue à vivre dans une situation chronique d'instabilité, de division et de guerre du fait de la création de l'Etat d'Israël intervenue à la suite d'une décision prise par notre organisation, cette même organisation qui, aujourd'hui, est reniée par Israël et dont les résolutions sont méprisées par ce pays. Israël continue de se livrer à des actes hostiles à l'égard du peuple arabe palestinien tels que l'expulsion de personnes, la confiscation de biens et la promulgation de lois racistes.

130. Israël s'est agrandi en perpétrant l'agression contre certains pays arabes en 1967, à la suite de laquelle il a occupé toute la Palestine et une partie des territoires arabes. Par cette agression, l'Etat sioniste raciste a pu obtenir de nouvelles positions de force et a pu imposer la loi de la jungle et de la piraterie dans la région avec l'aide, l'appui et la bénédiction d'une superpuissance, qui persiste aujourd'hui dans son attitude injuste approuvant cette agression contre le peuple palestinien, déniait son droit à l'autodétermination, son droit au retour dans sa patrie et son droit à créer un Etat indépendant et souverain, sous la direction de son avant-garde militante, l'OLP, qui est son seul représentant légitime. Nous appuyons cette organisation comme nous appuyons le droit et la justice, et comme nous avons appuyé les droits du peuple palestinien au cours de la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée à cette question.

131. Plus se renforce l'appui international à la cause palestinienne et plus grandit la sympathie envers la lutte du peuple palestinien, sous la conduite de l'OLP, et envers la lutte des peuples arabes afin de libérer leurs territoires occupés, plus l'arrogance et l'agressivité d'Israël augmentent et plus s'accroît, en même temps, l'appui impérialiste militaire, économique et diplomatique à cette conduite honteuse. Nous assistons ici à une lutte entre le bien et le mal, entre la justice et l'injustice. Notre organisation, créée après que le monde eut enduré les souffrances de la guerre et des conflits, doit mettre fin à cette conduite afin de sauvegarder son existence même, ses objectifs et la paix internationale dans l'intérêt de tous les peuples.

132. L'arrogance d'Israël et son mépris insolent et irresponsable des résolutions de l'ONU n'incitent pas notre génération, ni les générations futures, à l'optimisme. Israël se félicite de sa victoire temporaire réalisée grâce à un marché de trahison qui a eu lieu à Camp David. Ce marché n'a pas servi la cause de la paix dans la région, mais a servi, au contraire, la cause de la straté-

gie agressive et expansionniste d'Israël et les buts de la superpuissance qui l'appuie. Ce marché fait fi de l'aspiration nationale du peuple palestinien, de sa lutte et du droit du peuple arabe de libérer ses territoires occupés depuis 1967. Après la conclusion de ce marché, Israël a continué à créer des colonies de peuplement sur toutes les terres arabes occupées, surtout en Palestine, et même au cœur de la Palestine, dans la ville sainte de Jérusalem. Israël a comploté pour assassiner les maires des villes de la rive occidentale occupée qui avaient refusé, ainsi que leurs populations, la machination de l'autonomie, l'oppression et le terrorisme, qui se sont d'ailleurs accrus après le marché de Camp David, lequel a été condamné par tous les peuples et les gouvernements arabes, dont le peuple et le Gouvernement de la République arabe du Yémen.

133. Israël ne s'est pas contenté de commettre ces actes que condamne la conscience humaine, qui révoltent l'humanité, toutes les religions et portent atteinte aux droits de l'homme; il a persisté dans cette attitude et a décidé d'annexer Jérusalem à son entité illégale pour en faire sa capitale unifiée et éternelle. A cette occasion, je voudrais, au nom de mon gouvernement, exprimer mon appréciation et ma gratitude aux Etats Membres de cette organisation internationale qui ont appuyé le droit arabe et qui ont refusé de reconnaître la décision sioniste consacrant sa politique expansionniste, contraire aux principes fondamentaux du droit international. Nous sommes aussi reconnaissants à certains Etats d'avoir répondu de façon positive à la résolution 478 (1980) par laquelle le Conseil de sécurité déclarait que les actes perpétrés par Israël étaient illégaux, et d'avoir retiré leurs missions diplomatiques de Jérusalem en signe de réprobation devant de tels actes, et de rejet de la politique d'annexion, d'exploitation et d'occupation.

134. Israël ne s'est pas seulement contenté de mener des actions de piraterie contre sa principale victime, le peuple palestinien sur son propre territoire et dans sa patrie même; il a aussi étendu son agression à l'intérieur des frontières d'un Etat indépendant, Membre de notre organisation, le Liban. Ses attaques contre le Liban et son peuple et contre les camps de réfugiés palestiniens, qu'elles soient aériennes, au sol ou en mer, sont devenues routinières sans se heurter à aucun obstacle, au vu et au su des forces internationales dont la responsabilité est de maintenir la paix au sud du Liban et de contenir les violations israéliennes. Cette agression vient appliquer le plan sioniste et impérialiste par l'intermédiaire de groupes armés choisis pour faciliter le complot israélien en exportant la guerre et les troubles au Liban.

135. Je voudrais ici, devant notre assemblée, réaffirmer qu'il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient sur la base de la spoliation, de l'oppression, de la terreur, du déni des droits fondamentaux et de l'occupation. La paix doit être basée sur la reconnaissance des aspirations et des droits nationaux du peuple palestinien pour la libération de sa terre, son retour dans sa patrie et son droit à créer un Etat indépendant et souverain, sans aucune condition ni restriction qui diminuerait ce droit ou qui diminuerait le droit de l'OLP, son seul représentant légitime. Il faut mettre un terme à toute forme et toute trace de l'occupation israélienne, telles que l'établissement de colonies de peuplement, et à toutes les actions qui tentent de changer les caractéristiques démo-

graphiques du territoire palestinien. Il faut aussi qu'Israël se retire de toutes les terres arabes occupées après l'agression de 1967.

136. Nous devons également reconnaître que la voie de Camp David n'est pas celle qui rétablira la paix et la stabilité dans la région; c'est au contraire celle qui favorise le complot ourdi contre le peuple palestinien. Tous les peuples arabes appuient la résolution 33/75 de l'Assemblée générale et les résolutions adoptées au cours de la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée aux droits du peuple palestinien.

137. Le Yémen appuie les pays arabes frères en ce qui concerne toutes les positions adoptées et les politiques suivies affectant la paix et la stabilité dans notre région. Pour cette raison, nous déplorons ce qui se passe aujourd'hui entre l'Iraq et l'Iran, et nous appuyons tous les efforts déployés par l'ONU et par la Conférence islamique en vue de mettre un terme à ces hostilités, afin que la paix et la stabilité soient rétablies dans cette région.

138. Nous sommes heureux de la mesure positive prise par le Gouvernement iraquien en répondant favorablement à la résolution 479 (1980) du Conseil de sécurité demandant un cessez-le-feu et nous estimons que c'est là un pas en avant pour parvenir à une juste solution.

139. Nous appuyons tous les bons offices entrepris par un grand nombre d'Etats Membres de cette organisation et demandons à tous les Etats, en particulier les plus puissants, de s'abstenir d'intervenir dans ce conflit afin que la paix internationale soit sauvegardée.

140. La République arabe du Yémen suit la situation avec une vive inquiétude et un grand intérêt, parce que nous sommes un Etat proche de la région où se déroulent ces événements, que ce soit le golfe Arabique, la mer Rouge ou l'océan Indien, et c'est pourquoi nous sommes affectés directement par ce qui se passe là-bas. Nous dénonçons toute tentative de faire de cette région un foyer de conflits et de tension et nous demandons que la région de la mer Rouge soit déclarée zone de paix, sans aucune base étrangère et sans aucune présence étrangère; la responsabilité de protéger la région du golfe Arabique incombe uniquement à ses peuples, qui sont capables de prévenir dans la région toute ingérence extérieure.

141. La paix régionale et la paix internationale étant intimement liées, le Yémen réaffirme sa position selon laquelle l'océan Indien devrait être déclaré zone de paix, exempte de toute présence étrangère sous quelque forme que ce soit.

142. Je crois que la situation actuelle est telle que la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale sur la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix devrait être appliquée dans l'intérêt de tous les peuples de la région comme dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

143. La lutte contre le racisme et le colonialisme vient de remporter une victoire nouvelle par l'indépendance du Zimbabwe, qui a réussi à rejeter le joug de l'impérialisme et du racisme. Mais il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies et toutes les forces éprises de paix et de justice dans le monde continuent de lutter, car ce qui s'est passé au Zimbabwe est un signe de bon

augure pour l'avenir de la Namibie aujourd'hui opprimée par l'Afrique du Sud. Nous sommes certains que les peuples de cette région parviendront à réaliser leur indépendance totale.

144. Le régime raciste d'Afrique du Sud continue d'occuper et d'opprimer les peuples du Sud-Ouest africain — la Namibie. Ce n'est pas là seulement un défi à la logique de notre époque — au cours de laquelle de nombreuses colonies impérialistes ont été éliminées —, mais aussi un défi jeté à notre organisation internationale, à sa charte et à ses résolutions; la nature raciste et colonialiste de cette occupation fait que la responsabilité du peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization, son seul représentant légitime, est une responsabilité toute spéciale; la lutte nationale continuera jusqu'à l'éradication de cette occupation raciste et impérialiste, encouragée et soutenue — malheureusement — par certains Etats au service de leurs visées et ambitions stratégiques et aux dépens de la justice et de la stabilité que recherche ce peuple en lutte, qui se doit de vider cette dernière poche colonialiste et raciste sur le continent africain.

145. Le Yémen demande l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et la mise en œuvre d'autres résolutions adoptées il y a vingt ans. Après l'adoption de cette résolution sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, des dizaines de pays du tiers monde ont accédé à l'indépendance.

146. Les peuples du tiers monde se rendent compte que, dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance politique, l'accession à cette indépendance ne marque pas la fin de la route, car ils comprennent que l'indépendance politique doit s'accompagner de l'indépendance économique. Ainsi, depuis les années 60, ces peuples se sont efforcés de tenir des conférences au sein de l'Organisation des Nations Unies afin de donner une forme concrète à leur exigence tendant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

147. Tous les indices statistiques et scientifiques soulignent l'importance et la nécessité de cet ordre, non seulement dans l'intérêt des pays en développement, mais encore dans l'intérêt du progrès et du développement économique dans le monde entier. Le système qui régit actuellement les relations économiques internationales n'empêche nullement le déséquilibre croissant des balances des paiements, ce qui a une grande influence sur le développement du tiers monde. Le déficit des balances des paiements des pays en développement non exportateurs de pétrole s'est élevé au cours de cette année à la somme de 70 milliards de dollars, ce qui signifie que les pays en développement font face à une situation catastrophique.

148. A cet égard, nous exprimons notre regret de l'échec qu'a connu la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale pour le développement.

149. Plusieurs années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, a adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VII)*]. Des efforts ont été déployés au cours du dialogue Nord-Sud, à différents niveaux, tant dans le cadre

de l'Organisation des Nations Unies qu'ailleurs, afin de parvenir à un accord sur la base du nouvel ordre économique international; mais il est devenu clair que les positions dures et injustes adoptées par la majorité des pays développés ont été la cause de l'échec de ces efforts.

150. Le mouvement non aligné exprime aujourd'hui l'éveil des pays du tiers monde et leur volonté de ne pas suivre la voie qui sera tracée par les grandes puissances. Ce mouvement est également l'expression de la conviction que les pays du tiers monde ont un rôle à jouer dans les affaires internationales qui ne sont plus du domaine exclusif des grandes puissances.

151. Mon pays, membre fondateur du mouvement non aligné et participant à ses activités, est optimiste quant au fait que l'avenir de ce mouvement sera meilleur et que son efficacité s'accroîtra, tant que ce mouvement exprimera les aspirations et les intérêts des pays et des peuples en développement qui continuent d'être les victimes des rivalités des grandes puissances et de l'exploitation impérialiste.

152. Ce mouvement international, très limité à ses débuts, s'élargit et continue de s'étendre, ce qui prouve bien l'intérêt de ce mouvement qui constitue le lien entre pays géographiquement éloignés, mais qui, toutefois, ont une volonté commune et des intérêts communs, à savoir qu'avant tout la paix règne à travers le monde, que les causes de guerre et de tension soient éliminées et que les relations internationales se caractérisent par la stabilité, la compréhension et la coopération mutuelles.

153. Mon pays s'est engagé fermement dans cette politique et appuie les décisions du mouvement, en particulier celles qui concernent le droit des peuples à l'autodétermination et celles qui vont à l'encontre de l'impérialisme, du colonialisme et du racisme sioniste. Mon pays a reflété cet engagement dans le sixième principe de sa révolution du 26 octobre 1962.

154. Dans le cadre de la discussion relative aux foyers de tension dans le monde, nous voudrions parler de la nécessité d'apporter des solutions aux problèmes en suspens, qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le problème de l'Afghanistan est l'un des plus importants. Nous appuyons tous les efforts visant à trouver une solution à ce problème par tous moyens pertinents, afin de permettre au peuple afghan d'accomplir des progrès et de se développer conformément à sa propre volonté, conformément aux moyens qu'il choisira lui-même, sans aucune influence ni intervention de l'étranger.

155. Parmi les obligations et les responsabilités qui sont celles de l'Organisation et de l'humanité tout entière, figure la nécessité de mettre un terme à la course aux armements et de réaliser un désarmement complet afin de permettre à l'humanité de vivre en paix.

156. Le désarmement, à nos yeux, est le moyen d'éliminer la pauvreté, le sous-développement, l'inégalité et les tensions internationales et de hâter l'avènement d'une ère de prospérité pour l'humanité dans son ensemble.

157. Il est scandaleux que des dépenses s'élevant quotidiennement à des millions et des millions de dollars soient consacrées aux armements, alors que des millions d'êtres humains souffrent de la faim dans les différentes

parties du monde en raison de calamités naturelles mais aussi de catastrophes qui sont le fait de l'homme.

158. La course aux armements ne s'est pas limitée à engendrer un climat de désespoir quant à un avenir meilleur pour l'humanité. Cet avenir est loin de se réaliser. Cette course aux armements constitue un obstacle sur la voie de relations internationales fondées sur la détente et la coopération, et les effets néfastes qui en découlent dépassent les frontières des grandes puissances pour s'étendre aux pays en développement devenus récemment indépendants; elle ne fait qu'ajouter au fardeau qui découle de la crise économique et financière.

159. Tout cela reflète le climat de méfiance qui préside aux relations internationales et l'influence des rivalités entre les grandes puissances sur les petits pays qui ne peuvent que compter d'une façon ou d'une autre sur elles pour leurs armements, l'organisation et l'entraînement de leurs armées, sans parler des effets néfastes qu'une telle situation entraîne pour leur capacité à prendre des décisions politiques et économiques à l'abri de l'influence et des pressions étrangères.

160. Mon pays appuie les efforts visant le désarmement et l'arrêt des armements et des essais nucléaires. Il faut espérer que les grandes puissances parviendront bientôt à se mettre d'accord pour ratifier le Traité SALT-II, en tant que preuve de leur attachement à la paix, du rejet de la guerre, du respect de l'homme et du désir de ne pas le détruire.

161. A l'instar de la majorité de la communauté internationale, mon pays pense qu'il est nécessaire de mettre un terme aux sources de tensions qui persistent entre les deux parties de la Corée, en trouvant les moyens nécessaires et logiques susceptibles de faciliter les négociations entre les deux gouvernements en tant que première étape en direction de la réunification de ce peuple divisé.

162. A cette occasion, mon pays affirme la position qu'il a adoptée, selon laquelle toute démarche tendant à la réunification de la Corée doit se fonder sur des moyens démocratiques, à l'abri de toute intervention ou influence extérieure, et ce, quelle qu'en soit la forme ou la source. Cette démarche doit être pacifique, et toutes les forces démocratiques et nationalistes des deux parties doivent pouvoir y participer.

163. Il ne fait aucun doute qu'en mettant fin à la division de la Corée nous créerons un élément favorable à la paix et à la sécurité non seulement dans la péninsule coréenne mais aussi dans la région de l'Asie du Sud-Est et dans le monde entier.

164. Nous réitérons également notre position à l'égard de la question de Chypre, laquelle se reflète dans les points suivants : premièrement, c'est à l'Organisation des Nations Unies qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans ce pays divisé; deuxièmement, il est important que Chypre demeure un Etat neutre et uni; troisièmement, il est nécessaire, au moyen de négociations, sous l'égide de l'ONU, de mettre un terme aux situations anormales que connaît actuellement Chypre.

165. La multiplication des foyers de tension de par le monde exige que nous déployions tous nos efforts pour aider l'Organisation qui, dans le passé, a pu adopter des

mesures positives. Nous souhaitons qu'à cette session, comme l'exige la situation internationale, l'Assemblée parvienne à adopter des résolutions positives, notamment en ce qui concerne les pays qui foulent aux pieds les décisions de cette organisation et, à cet égard, nous visons particulièrement Israël, pays qu'il est devenu nécessaire d'empêcher de poursuivre ses activités dans

les organisations internationales afin de l'amener à respecter la Charte et les résolutions de l'ONU. Nous ne ménagerons aucun effort pour appuyer l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du respect des principes de sa charte.

12 h 34

SC/61

La séance est levée à 12 h 35.